

APPEL A CANDIDATURE

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LA CORSE

Un Gestionnaire CF en CDI (H/F)

AFFECTATION :

Le lieu de travail est fixé à Ajaccio, au sein du secteur « Comptabilité, Finance ».

PRINCIPALES MISSIONS :

Le gestionnaire CF est chargé de garantir la régularité et la fiabilité des opérations comptables dans le respect du plan de contrôle de l'agent comptable et du plan de contrôle interne.

Il assure dans le respect des procédures établies :

- La tenue de la comptabilité et le contrôle de la cohérence des documents comptables.
- Les paiements, les encaissements et les incidents y afférents.
- La gestion des comptes de tiers, le suivi des créances et de l'inventaire comptable.
- Le classement et l'archivage des pièces comptables.
- Il peut prendre en charge le traitement de dossiers spécifiques et participer aux opérations d'arrêté des comptes.

PROFIL RECHERCHE : H/F

- Bac +2 en comptabilité ;
- Expérience probante dans le domaine appréciée ;
- Bonne connaissance des outils informatiques et des logiciels de bureautique exigée ;
- Etre capable d'intégrer les normes et procédures en vigueur ;
- Analyser et exploiter des états et documents comptables ;
- Détecter les anomalies dans les données comptables et alerter sur les situations particulières ;
- Maîtriser les relations financières avec les tiers partenaires ;
- Maîtriser les réglementations applicables dans son domaine d'activité ;
- Maîtriser les procédures de travail et de contrôle en vigueur dans son domaine d'activité ;
- Rigueur, méthode, sens de l'organisation, dynamisme ;
- Faculté d'analyse et esprit de synthèse ;
- Savoir organiser son activité et gérer les priorités.
- Capacité d'anticipation et d'initiative ;
- Disposer de qualités relationnelles ;
- Conscience professionnelle.

REMUNERATION :

Gestionnaire CF - coefficient 173

La rémunération brute annuelle est de 25062€

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidatures sont à adresser au service Ressources Humaines (mail : svcrh.blf@msa20.msa.fr)

à l'attention de Monsieur le Directeur de la MSA de la Corse, par courrier manuscrit précisant les motivations, au plus tard le **31 octobre 2020**

